

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUILLLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard.

Affiché le : 08/11/2019

ABSENTS : M. AUROY Olivier, M. MERILLOU Stéphane, Mme SAZERAT Sandrine (Pouvoir à Mme GOUILLLOU Agnès), M. SCHOENDORFF Frédéric (Pouvoir à Mme LALEU Marie-Laure), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis).

Secrétaire de séance : Mme DOUDARD Christian

1. AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA VIEILLE AUBERGE ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 25 juin 2019, il avait été autorisé à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation lancée pour la réalisation des travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie. Le montant du marché signé était de 974 697,39 € H.T. soit 1 169 636,87 € T.T.C.

Le chantier de rénovation a révélé des travaux non prévus au marché initial aux lots n°3 « gros œuvre » et n°4 « charpente bois – couverture tuiles », suite à la découverte d'une cave et le mauvais état des murs existants. Ces prestations complémentaires doivent faire l'objet d'avenants, ainsi que des adaptations mineures pour les lots n°6, 7, 11 et 14. Sont concernés :

| N° LOT | Entreprise | Nature/prestation ayant entraîné la + ou - value | Montant € HT | Montant € TTC |
|--------------------|--------------------|---|--------------|---------------|
| 3 | N.S. KOMAR | Prestations complémentaires de fondation et plancher liées à la découverte de cave sous l'emprise de la future agence postale | 6 434,15 | 7 720,98 |
| 3 | N.S. KOMAR | Reprise de la tête de mur en pierre du R+1 entre le bureau RH et le bureau compta | 1 240,00 | 1 488,00 |
| 3 | N.S. KOMAR | Percements d'ouverture du RDC de l'Agence postale: conservée en l'état | -1 004,99 | -1 205,99 |
| 3 | N.S. KOMAR | Ensemble de moins values et de plus values liées à la reconstruction de murs R+1 | 600,27 | 720,32 |
| 3 | N.S. KOMAR | Consolidation des murs en pierres: réalisation d'un gobetis en ciment | 2 407,50 | 2 889,00 |
| 4 | N.S. KOMAR | Fourniture et pose d'une ferme traditionnelle avec entrain droit, Fourniture et pose d'une ferme traditionnelle tronquée, pannes et chevrons suite à la réhausse des arases de murs | 5 688,96 | 6 826,75 |
| 6 | SAS SMAC | Fourniture et pose d'un lanterneau de désenfumage d'escalier 100*100 | 2 244,50 | 2 693,40 |
| 7 | MIROITERIE RAYNAUD | Ajout de 9 stores électriques | 1 986,36 | 2 383,63 |
| 11 | SARL SOLS BOUTIC | Suppression de la chape (doublon au CCTP) | -2 166,64 | -2 599,97 |
| 14 | AEL SCOP SA | Ajout de 3 lignes d'alimentation de store électrique (9 stores) | 1 336,20 | 1 603,44 |
| TOTAL DES AVENANTS | | | 18 766,31 | 22 519,56 |

Le coût total des marchés est donc majoré de 18 766,31 € H.T. soit 22 519,56 € T.T.C.
Le montant global du marché de travaux est porté à 993 463,70 € H.T. soit 1 192 156,43 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser le Maire à signer les avenants tels qu'ils sont détaillés ci-dessus sur les montants globaux des lots n°3, 4, 6, 7, 11 et 14.

| | | | |
|---------|---------|----------|--------------|
| VOTE 19 | POUR 19 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD